

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD226

présenté par
M. Zulesi, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer aux deux occurrences des mots :

« la SGP »,

les mots :

« l'établissement public Société des Grands Projets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.